

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 27 mai 2026

Date de la convocation : 12/05/2026

L'an deux mille vingt-six le mercredi 27 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Benoît ABADIE Maire.

Nombre de membre en exercice (7): **ABADIE Jean-Benoît ; LACROUX Pierre ; FARINE Martine ; VILLEMUR Laurent ; DUMAIL Marlène; TORRES Nadège ; THEUREAU Gilles;**

Présents (6): **ABADIE Jean-Benoît ; LACROUX Pierre ; VILLEMUR Laurent ; DUMAIL Marlène; TORRES Nadège ; THEUREAU Gilles;**

Absents Excusé ():

Pouvoir à (1) : **FARINE Martine à ABADIE Jean-Benoît ;**

Ordre du jour :

***APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27/04/2026**

- 024-02026 Délibération portant sur la désignation d'un délégué à la commission Intercommunal Cagire-Garonne-Salat.
- 025-2026 Délibération portant sur la validation de l'achat et des travaux de la maison et son annexe.

Questions diverses.

024-02026

Délibération portant sur la désignation d'un délégué à la commission Intercommunal Cagire-Garonne-Salat.

Vu le renouvellement des conseillers municipaux en date du 15 et 22 mars 2026 ;
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la proposition d'un commissaire à siéger à la CIID.

L'assemblée délibérante propose :

- M. ABADIE Jean-Benoît

Ainsi après discussion le conseil municipal vote:

POUR: 7

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

025-2026

Délibération portant sur la validation de l'achat et des travaux de la maison

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que pour acquérir ce bien se situant au 6, rue de la salle 31160 Cazaunous et de procéder aux travaux nécessaires pour mettre à bien ce bien destinée par la suite à la location, il convient de valider le projet pour l'achat et les travaux de la maison cité ci-dessus accompagnée de son annexe.

Ainsi après discussion le conseil municipal vote:

POUR: 7

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

La séance se termine 20h00.



Fait : A CAZAUNOUS
Le : 09/06/2026
Le Maire,
Jean-Benoît ABADIE

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu pour être affiché le 09/06/2026.